

QUESTIONS RELATIVES AU DIPLOME NATIONAL DU BREVET

1. Les épreuves terminales du diplôme national du brevet (DNB) sont-elles maintenues ?

Oui, toutes les épreuves terminales du DNB sont maintenues selon le calendrier suivant :

- pour les épreuves écrites : lundi 28 juin et mardi 29 juin ;

- pour l'épreuve orale : la ou les dates de l'épreuve orale sont fixées par chaque établissement pour les candidats scolaires. Cette épreuve doit se situer entre le 3 mai 2021 et le dernier jour des épreuves écrites inclus.

2. Ma classe a été fermée car un de mes camarades est positif à la Covid-19, suis-je autorisé à me présenter aux épreuves ?

Oui, les élèves dont la classe est fermée pourront se présenter à un examen s'ils n'ont pas été formellement identifiés comme contacts à risque au sens de la définition de Santé publique France (port du masque, respect de la distanciation, etc.). En revanche, les candidats formellement identifiés comme contacts à risques ne pourront pas se rendre aux épreuves. Ils seront convoqués à des épreuves de remplacement.

QUESTIONS RELATIVES AU BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

I. Adaptation de l'examen

3. Quelles épreuves ou évaluations sont annulées ? Quelles épreuves ou évaluations sont maintenues ?

Pour les élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat, dans un établissement français à l'étranger homologué pour le cycle terminal dans la voie générale ou technologique, et au CNED réglementé :

Compte tenu de la situation sanitaire, l'organisation des évaluations communes et des épreuves terminales des enseignements de spécialité est annulée pour l'année scolaire 2020-2021.

Cette annulation concerne :

- les deux séries d'évaluations communes qui devaient se tenir aux deuxième et troisième trimestres (EC1 et EC2) pour les élèves en classe de première ;
- la troisième série d'évaluations communes qui devait se tenir au troisième trimestre (EC3) pour les élèves en classe de terminale ;
- les épreuves terminales des enseignements de spécialité initialement prévues en mars 2021 pour les élèves de terminale ;
- les évaluations ponctuelles prévues au troisième trimestre pour les candidats inscrits au CNED dans le cadre d'une scolarité réglementée.

Pour les candidats pour le baccalauréat à la session 2021, inscrits dans un établissement d'enseignement privé hors contrat ou au CNED en scolarité libre :

Les épreuves d'évaluation du tronc commun (histoire géographie, LVA, LVB, enseignement scientifique pour la voie générale, mathématiques pour la voie technologique) sont annulées. Les candidats font valoir leurs moyennes annuelles, obtenues dans les enseignements concernés, pour les évaluations ponctuelles organisées au titre du contrôle continu.